



Syndicat CGT des Monnaies et Médailles

**INDECOSA-CGT** (*Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés CGT*)

**CGT FAPT** (*Fédération CGT des salariés des Activités Postales et de Télécommunications*)

**Fédération CGT Finances - FSPBA CGT** (*Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance*)

**CGT BANQUE DE FRANCE – UGICT-CGT MONNAIE DE PARIS – SYNDICAT CGT MONNAIE DE PARIS-PESSAC**

**SYNDICAT CGT DES MONNAIES ET MEDAILLES**

## Communiqué

### **Non à la disparition des pièces de 1 et 2 centimes d'euro**

La Commission européenne étudie, une nouvelle fois, l'opportunité de supprimer les pièces de 1 et 2 centimes. [Selon Moneyvox](#), la Commission devrait faire des propositions à ce sujet courant décembre 2022 et « **Le sujet de la suppression des pièces de 1 et 2 centimes est toujours ouvert. Il s'agirait de mettre en place des règles d'arrondis communes à l'ensemble de la zone euro** », explique La Monnaie de Paris à Moneyvox.

Nos organisations considèrent que les pièces de 1 et 2 centimes d'euro ont, plus que jamais, toute leur place dans les moyens de paiement offerts aux consommateurs dans la zone euro.

L'argument, utilisé par la Commission européenne, du coût de ces pièces ne tient pas car il fait abstraction du fait qu'une pièce de monnaie a vocation à passer de main en main et donc à être utilisée des centaines voire des milliers de fois. Il n'est donc pas pertinent de souligner abondamment, comme le fait la Commission, qu'une pièce de 1 centime a un coût de fabrication de 1,2 centime qui est supérieur à sa valeur faciale (*NB : la pièce de 2 centimes a un coût de revient légèrement inférieur à 1,97 centime*).

L'existence de ces pièces permet, notamment pour les achats de très faible valeur, d'avoir un prix au plus près de la valeur réelle du bien majorée de la marge du commerçant. Faire disparaître ces pièces ne procurerait aucun bénéfice aux consommateurs alors que le risque serait grand de voir les commerçants arrondir les prix à leur avantage exclusif. La Commission européenne peut définir, comme elle l'entend, des règles relatives aux arrondis. Mais qui ira ensuite vérifier l'application de ces règles dans les millions de commerce que compte la zone euro ; des commerces qui peuvent légalement faire évoluer leurs prix librement ? Personne n'ira vérifier quoi que ce soit !

**Alors que tous les consommateurs de la zone euro sont confrontés à une inflation sans précédent, ils ne comprendraient pas que la disparition des pièces de 1 et 2 centimes soit arrêtée dans un tel contexte alors même que cette disparition risque d'aggraver l'inflation. C'est pourquoi nos organisations appellent le gouvernement et les parlementaires français à faire connaître leur totale opposition, auprès de la Commission, à la mise en œuvre d'un tel projet.**

Paris, vendredi 14 octobre 2022

**Contact presse : Loïc DAGUZAN 07 71 79 16 95**